
Annexe 1.2 B

Références, matériel et équipement pour les conseillers scolaires

Les conseillers scolaires du Conseil scolaire Centre-Est auront accès aux références, au matériel et aux équipements sous-mentionnés. Les dépenses seront assumées par le budget de la gouvernance du CSCE.

1. Références

Les conseillers auront accès à

- 1.1. Education Act, les règlements et les documents appropriés
- 1.2. Les politiques du Conseil et les Directives administratives
- 1.3. Les documents de fondements courants:
 - 1.3.1. le budget
 - 1.3.2. le Plan capital
 - 1.3.3. le Plan d'éducation
 - 1.3.4. la convention collective et le Guide des conditions de travail pour le personnel de soutien
 - 1.3.5. les états financiers vérifiés
- 1.4. Les calendriers scolaires et le calendrier de rencontres du Conseil des élus
- 1.5. Les services aux membres de Alberta School Boards Association(ASBA)

2. Communications-relations publiques

- 2.1. Informations sur les événements significatifs dans la région
- 2.2. Un porte-nom, des cartes d'affaires et une épinglette du CSCE
- 2.3. Les messages clés à véhiculer lors de rencontres
- 2.4. Une photo du conseiller et du Conseil des élus

3. Appui administratif par l'entremise de la direction générale

- 3.1. Accès au courrier interne
- 3.2. Appui pour inscription à des congrès et pour la logistique du déplacement
- 3.3. Un courriel du CSCE et appui technique
- 3.4. La coordination d'événements organisés par le Conseil
- 3.5. Accès au photocopieur et à la déchiqueteuse pour les documents liés aux travaux du Conseil

4. Équipement

- 4.1. Ordinateur portable (Mac Book) ou un iPad (au choix du conseiller)
- 4.2. Appui pour la technologie du CSCE
- 4.3. Tout autre équipement jugé nécessaire ou accessible

Références légales

Articles 52, 53, 77, 85, 86, 88, 89, 222 Education Act